



**REPOSE DE MADAME LA MINISTRE DE LA JUSTICE, SAM TANSON, A LA QUESTION PARLEMENTAIRE
N°6988 DE L'HONORABLE MONSIEUR LE DEPUTE DAN BIANCALANA**

Le Service d'aide aux victimes (SAV) a constaté un accroissement important du nombre de victimes en 2021, notamment de coups et blessures volontaires.

Une des explications est sans doute la crise sanitaire en 2020 qui a eu pour conséquence que moins d'incidents ont été reportés et suivis et ce pour les raisons les plus diverses. Il m'importe toutefois de préciser que chaque victime pouvait accéder à chaque instant à de l'aide et de l'assistance, nonobstant les règles sanitaires en place.

Les contraintes au quotidien qui s'en suivaient ont également eu un impact sur l'organisation et le déroulement des procédures tant pour les particuliers que pour les professionnels.

Le retour à la normale de l'organisation judiciaire et la fixation des affaires reportées a sûrement eu des répercussions sur le nombre des victimes à assister.

Quant à la rubrique spécifique « violences domestiques », il y a lieu de préciser qu'il s'agit des personnes ayant consulté le SAV et ce chiffre a en effet augmenté. Toutefois, le SAV n'a pas pu constater une hausse importante dans le nombre des victimes prises en charge.

Luxembourg, le 14 novembre 2022.

La Ministre de la Justice

(s.) Sam Tanson